



J'ai deposer un demande de regroupement familiale

Par **khadidja**, le **24/08/2010** à **12:58**

Bonjour,

j'ai deposer une demande de regroupement familiale pour faire venir ma fille concue d'un precedant mariage le 29 octobre 2009 je me suis remarie j'ai une carte de residence de 10 ans tout les document etait verifier et accepter sauf l'autorisation que le papa ma faite elle a etait faite a la mairie de la ou il habite en algerie la prefecture dit qu'elle n'est pas valable et qu'il faut la faire certifier au consulat d'alger sauf quant le pere s'etait rendue au consulat il c'est fait jeter sous pretexte que la prefecture ne les a pas contacter il faut que la prefecture les appel pour leur expliquer le cas ensuite le consulat convoque le papa alors j'ai essayer de contacter la prefecture pour avoir plus de detaille mais il veule pas me repondre , a la mairie ou je reside il ne savent pas plus que moi dite moi se qu'il faut faire dans se cas la je suis desesperer s'il vous plais mercie d'avance.